

ASSEMBLEE GENERALE ADA AURA DU 24 FEVRIER 2026

Pouvoir

Au cas où vous ne pouvez-vous rendre à l'Assemblée Générale, que vous êtes à jour de votre cotisation et souhaitez confier votre vote à un autre adhérent à jour de sa cotisation.

Chaque adhérent ne peut détenir qu'un pouvoir d'un apiculteur du même collège que lui.

Je soussigné(e)

demeurant à

membre de l'Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne Rhône Alpes
(ADA AURA) donne pouvoir à

[Précisez les nom et prénom de votre représentant]

demeurant à pour me représenter à
l'Assemblée générale ordinaire de l'ADA AURA qui se tiendra le 24 février 2026 en
visioconférence depuis 3 sites : *Saint Babel (63), Etoile-sur-Rhône (26), Barberaz (73)*, pour
effet de prendre part aux délibérations et voter les résolutions visées à l'ordre du jour.

Fait à le Signature :